Journée d'étude *

« La famille comme actrice dans l'accompagnement social et médicosocial : valoriser la coéducation dans nos pratiques professionnelles »

* éligible à la formation professionnelle continue

JOURNÉE PONCTUÉE DE SAYNETTES D'IMPROVISATION

MARDI 16 MAI 2017

Amphi-théâtre Canopé
Ancien-CRDP

Campus de Dijon

En 30 ans nous sommes passés de modèles de substitution parentale, à la suppléance et maintenant à la co-éducation - du parent "coupable", au parent "responsable". Avec les lois de 2002, 2005 et 2007, la place de la famille comme actrice dans l'accompagnement social et médico-social est valorisée dans les pratiques professionnelles.

Un dialogue constructif avec les familles et une objectivation de nos propres représentations de ce que peuvent être un « bon père », une « bonne mère » ou une « famille valable », sont les composantes indispensables au respect de la place, du point de vue et des besoins de chacun. L'enjeu est pour les équipes, d'impliquer activement les familles.

Abandonner son statut de « sachant », pour une posture éthique, permettra ainsi de ne pas renforcer l'asymétrie des places entre la famille et le professionnel.
Actionner ce levier d'évolution des regards et des postures, implique de considérer que toute personne à de "bonnes raisons" d'agir comme elle le fait, de penser ce qu'elle pense ou de dire ce qu'elle dit.
Un comportement même incohérent ou déroutant a une signification pour la personne, qui peut et qui doit être mis à jour. C'est ce que le modèle de l'Approche-médiation nous proposera d'observer à travers ses outils d'accompagnement.

Nous nous pencherons, par ailleurs, sur les démarches que les organisations doivent concevoir pour assurer le respect des droits de chacun, ainsi que sur le travail effectué par les tribunaux des affaires familiales, en relais de ces missions.

Plus de 15 ans après la loi 2002-2, rénovant l'action sociale et médico-sociale et valorisant la participation de l'usager et de sa famille, nous observons encore des écarts entre les principes et les pratiques, concernant cette place à leur reconnaître et à leur accorder.
Qu'est-ce qui fait résistance ?
Les professionnels se sentent-ils suffisamment étayés pour cela ?
Un cadre est-il clairement posé, quant aux limites à imposer parfois ?
Quels outils, règlementaires et pratiques, mettre en place pour encourager un dialogue régulier avec les familles et gérer les vraisemblables désaccords ?

Modérateur : Serge BACHEROT - Président de la JPA (Jeunesse au Plein Air)
Participation de comédiens professionnels d'improvisation au fil de la journée - La LISA 21

Ethique et enjeux de la co-éducation

Nos représentations de ce que sont de bons parents, une bonne famille - peuvent amener un certain flou quant à la distinction à opérer entre "travailler avec" et "travailler sur". Il s'agit de tenir compte de la complexité et de la spécificité de chaque situation, en conciliant éthique de convictions (professionnelles) et éthique de responsabilité.

Dans une démarche de co-éducation, les enjeux de cette reconnaissance de la place des familles, nécessitent une triangulation de la relation : enfant – famille – institution/professionnel. Au-delà de son aspect constructif correspondant bien au sens de nos missions, cette reconnaissance peut toutefois être aussi source de tensions qui requièrent la mise en œuvre de négociations et le recours à l'éthique du compromis.

Annick Gresset Veys - Psychologue clinicienne psychothérapeute. Coordinatrice du Comité National des Avis Déontologiques et Ethiques pour les pratiques sociales. Expert auprès de la commission éthique et déontologie du Haut Conseil du travail social .

Cohérence de la coéducation dans la dynamique du projet personnalisé

Les personnes accueillies par les établissements et les services sociaux et médico-sociaux ne sont pas les seuls « usagers » à prendre en considération dans les étapes de personnalisation des accompagnements. Le travail d'élaboration du projet doit permettre la mise en cohérence des interventions de chacun : représentants légaux, familles et proches - au sein et en dehors de l'établissement. Ce travail s'il se heurte à des difficultés d'implication, de compréhension, voire de refus risque de freiner la mise en œuvre du projet souhaité par la personne. Les professionnels garantissent alors par l'organisation d'un dialogue régulier avec les familles, leur association aux différentes étapes du projet.

Sylvain JOUVE- Consultant et formateur en accompagnement des projets d'évolution et de développement au sein des établissements et services sociaux et médico-sociaux et Psychologue du travail.

Protection de l'enfance, autorité parentale, rôle du juge des enfants et du juge aux affaires familiales

L'autorité parentale est définie légalement comme « l'ensemble des droits et des devoirs appartenant au père et à la mère et ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant ». Les droits parentaux sont des droits protégés dans la limite de l'intérêt de l'enfant. Dès lors que la santé, la sécurité ou la moralité d'un mineur sont en danger, le juge des enfants devient compétent et peut prendre des mesures restreignant l'exercice de l'autorité parentale.

Passerelle entre l'institution et le tribunal, les rapports des travailleurs sociaux sont utilisés lors d'une audience et dans les cabinets d'avocat. Comment ces documents sont-ils exploités ? Que relatent de leur côté, les parents quant à leur relation avec l'institution ? Comment les familles comprennent-elles les décisions prises pour leurs enfants, avec ou sans leur accord ?

Marie-Aude LABBÉ - Avocate à Dijon. Domaines de prédilection : le droit des personnes et de la famille et la responsabilité médicale.

Accompagner les familles autrement afin de les rendre actrices dans la résolution de leurs difficultés : l'Approche-médiation.

Les enfants, les parents, les travailleurs sociaux et les institutions ont des besoins spécifiques qui semblent parfois inconciliables et qui peuvent amener à des situations de blocages, de résistances et d'incompréhensions mutuelles. L'enjeu est alors d'impliquer les familles, en considérant qu'elles sont aptes, en dépits de leur problèmes, à définir leurs besoins et à trouver des solutions, dès lors qu'elles reçoivent un accueil et un accompagnement approprié. Cette implication de chacun nécessite pour les professionnels trois grands changements, piliers de l'Approche-médiation : un changement de regard, un changement de posture et un changement de pratique. Et concrètement, comment collaborer pour aboutir à des objectifs communs, clairement définis et réalistes pour préserver l'enfant et ses besoins ? Qu'en témoignent les travailleurs sociaux qui ont éprouvé cette méthodologie ?

Béatrice COUBARD et Marjorie SIEGEL - Médiatrices familiales diplômées d'état, médiatrices en entreprise, formatrices agrées. Sensibilisation à la médiation familiale des professionnels du champ social.

Public concerné

Tous professionnels d'établissements sociaux et médico-sociaux (éducateurs, soignants, assistantes sociales, chefs de services, directeurs, assistants familiaux, enseignants, équipes administratives…), associations locales et les familles.

Rythme de la journée

08h30 - Accueil
08h45 - Ouverture de la journée
12h30 - Pause déjeuner
14h00 - Reprise des interventions
17h30 - Fin de la journée

Modalités pédagogiques

- **Des apports théoriques**
- **Des exemples réels, des difficultés rencontrées et la recherche de pratiques adaptées**
- **Des échanges entre la salle et les intervenants**

Inscription

Merci d'envoyer votre bulletin d'inscription, ci-dessous
et un chèque à l'ordre de MSE Formations, avant le 28 avril 2017 :

MSE Formations - 28 rue des Ecayennes - 21000 DIJON

60 € tarif normal / **30 €** tarif étudiants et demandeurs d'emploi

Journée éligible à la formation professionnelle continue
Numéro d'organisme de formation 26 21 00302 21

Condition d'annulation et de remboursement : Au-delà du 28 avril 2017, aucun remboursement de l'inscription ne sera possible, sauf en cas de force majeur justifiée.

Pour découvrir notre offre de formation : www.mseformations.org

Plan d'accès au verso ⇨

✂ –

Bulletin d'inscription - Journée d'étude du 16 mai 2017

« La famille comme actrice dans l'accompagnement social et médicosocial : valoriser la co-éducation dans nos pratiques professionnelles »

Participant :

NOM : ________________________________

Prénom : ______________________________

Profession: ____________________________

Tel : _________________________________

E-mail : _______________________________

TARIFS TTC :

□ **30€ étudiants et demandeurs d'emploi** (justificatif)

□ **60€ tarif normal**

□ **Je souhaite recevoir une facture acquittée**

Tous les champs à compléter sont nécessaires.

Adresse de facturation :

Raison sociale ou NOM et prénom :

____

E-mail : __________________________________

Tel : _____________________________________

☐ **Mon employeur souhaite recevoir une convention de formation et complète dans ce cas le champ ci-dessous :**

Raison sociale : ___________________________

Adresse : ________________________________

____

Code NAF : _______ SIRET : ________________

Nom et fonction du représentant :

____

Accès et infos pratiques

Le Canopé (ancien-CRDP) - Campus universitaire Montmuzard

3 avenue Alain Savary 21000 DIJON

L'accueil aura lieu à 08h30, nous vous remercions pour votre ponctualité.

Le Canopé est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Tramway : T1 arrêt Erasme

Bus Divia : L5 arrêt AgroSup

Parkings : Campus universitaire et alentours

N'hésitez pas à nous contacter pour toute précision :

infos@mseformations.org
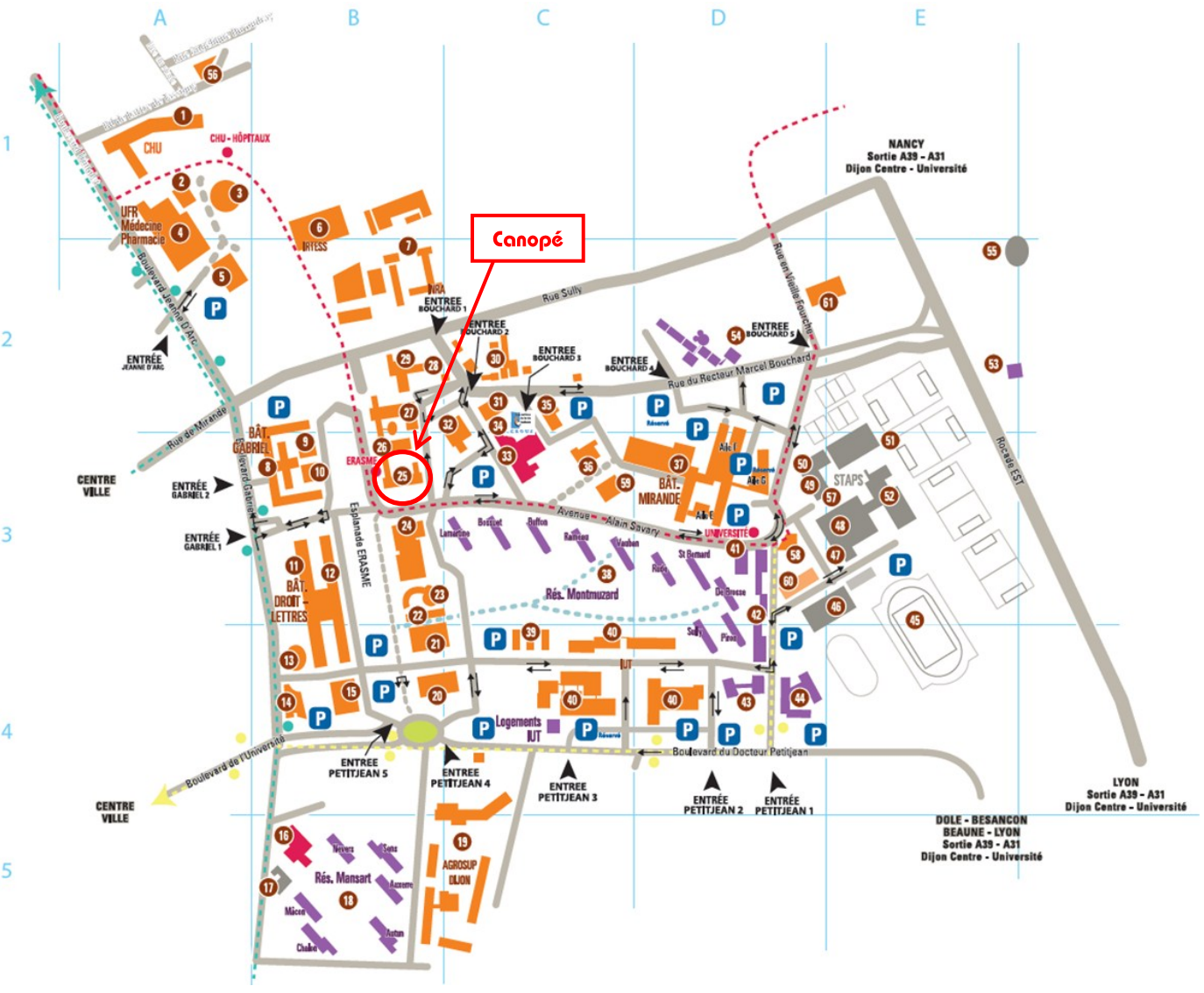
03. 80. 76. 63. 40